

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 juillet 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 23 et 24 juillet 2020

**2020 DAE 109** Subventions de fonctionnement (150.000 euros) et d'investissement (30.000 euros), et conventions avec 20 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à divers organismes et de l'autoriser à signer les conventions afférentes ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association l'Arbre des Connaissances - APSR, domiciliée 1 avenue Claude Vellefaux, Hôpital Saint-Louis, IUH, Centre Hayem, Paris 10e, (n° Paris Asso 18975 / 2020\_05966) pour le projet « Apprentis Chercheurs » ;

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Animath (Association pour l'animation mathématique), domiciliée 11 rue Pierre et Marie Curie Paris 5e, (n° Paris Asso 9350 / 2020\_06003) pour la 21e édition du Salon de la Culture et des Jeux Mathématiques ;

Article 3 : Une subvention de 15.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'Association française d'Astronomie (AFA), domiciliée 17 rue Émile Deutsch de la Meurthe (14e) (n° Paris Asso 40881 / 2020\_05923) pour le projet « Sous le ciel de Paris » ;

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros en investissement est attribuée à l'association Parcours des Sciences, domiciliée 21 place du Panthéon, Paris 5e (n° Paris Asso 49841 / 2020\_06020) pour le projet « Promenades scientifiques : première application mobile » ;

Article 5 : Une subvention de 30.000 euros en fonctionnement et de 5.000 euros en investissement est attribuée à l'Association Science et Télévision (AST), domiciliée 204 rue du Château des rentiers, Paris 13e (n° Paris Asso 38881 / 2020\_05962 (BF) et 2020\_09395(BI)) pour la 16e édition du Festival international du film scientifique Pariscience ;

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'Atelier des Feuillantines, domicilié 40 rue Henri Barbusse, Paris 5<sup>e</sup> (n° Paris Asso 60561 / 2020\_06026) pour le projet « Féminin / Féminine » ;

Article 7 : Une subvention de 10.000 euros en fonctionnement et de 2.000 euros en investissement est attribuée à l'association Becomtech, domiciliée 7 bis rue Riquet, Paris 19e (n° Paris Asso 188905 / 2020\_06027 (BF) et 2020\_09192 (BI)) pour le projet « Promotion JUMP IN TECH - Digital Summer à Paris » ;

Article 8 : Une subvention de 6.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association EthnoArt, domiciliée 39 rue des cascades, Paris 20e (n° Paris Asso 19749 / 2020\_05934) pour le projet « Croiser les regards scientifiques et artistiques pour sensibiliser aux enjeux environnementaux » ;

Article 9 : Une subvention de 5.000 euros en fonctionnement est attribuée au Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (GDIE), domicilié 38 rue Boussingault, Paris 13e (n° Paris Asso 9807 / 2020\_05473) pour le projet « + de biodiversité pour mon quartier ! » ;

Article 10 : Une subvention de 3.500 euros en investissement est attribuée à l'Inserm, sis 8 rue de la Croix Jarry, Biopark, Paris 13e (n° Paris Asso 194919 / 2020\_05983) pour le jeu éducatif « CLASH-Anticorps » ;

Article 11 : Une subvention de 7.000 euros en investissement est attribuée à l'association Labo Citoyen, domiciliée 86 rue La Condamine, Paris 17e (n° Paris Asso 176881 / 2020\_06059) pour le projet « Mesurons la qualité de l'air à Paris ! » ;

Article 12 : Une subvention de 6.000 euros en fonctionnement est attribuée à la compagnie LAPS/Équipe du matin domiciliée à la MDA11 - 8 rue du général Renault – BâL 103, Paris 11e (n° Paris Asso 51121 / 2020\_05937) pour le projet « Elle et l'infini : Mathématiques nom féminin ? » ;

Article 13 : Une subvention de 8.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Le Cercle FSER, domiciliée 90 rue de Varenne Paris 7e (n° Paris Asso 191948 / 2020\_06061) pour le projet « Déclics 2020 à Paris » ;

Article 14 : Une subvention de 7.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Les petits Débrouillards – IDF, domiciliée 82 avenue Denfert Rochereau, Paris 14e (n° Paris Asso 19670 / 2020\_05572) pour le projet « Des clubs sciences dans mon quartier ! » ;

Article 15 : Une subvention de 2.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Pint of Science, domiciliée 6 rue Jules Guesde, 92130 Issy-les-Moulineaux (n° Paris Asso 186332 / 2020\_05930) pour le projet « Pint of Science 2020 » ;

Article 16 : Une subvention de 7.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association Savoir Apprendre, domiciliée 18 avenue Henri Barbusse 94400 Vitry-sur-Seine (n° Paris Asso 13887 / 2020\_05982) pour le projet « Des sciences et du numérique pour tous et toutes » ;

Article 17 : Une subvention de 5.000 euros en fonctionnement est attribuée à Sorbonne Université, domiciliée 4 place Jussieu Paris 5e (n° Paris Asso 186472 / 2020\_05965) pour le projet « Village des sciences Sorbonne Université » ;

Article 18 : Une subvention de 20.000 euros en fonctionnement et de 5.500 euros en investissement est attribuée à l'association TRACES (Théories et Réflexions sur l'Apprendre, la communication et l'Éducation scientifique), domiciliée 23 rue des Balkans, Paris 20e (n° Paris Asso 57461 / 2020\_05983 (BF) et 2020\_09393 (BI)), pour le projet « Rayon Science » ;

Article 19 : Une subvention de 2.000 euros en investissement est attribuée à l'Université Paris 1, domiciliée 12 place du Panthéon, Paris 5e (n° Paris Asso 185664 / 2020\_06637), pour le projet « L'Économie fait son cinéma » ;

Article 20 : Une subvention de 8.000 euros en fonctionnement est attribuée au Centre national de la Recherche scientifique (CNRS-DR02), dont le siège est 3 rue Michel-Ange 75794 Paris 16e, (n° Paris Asso 188188 / 2020\_06666) pour le projet « Vis ma vie de chercheur ».

Article 21 : Madame la Maire est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : La dépense correspondante sera imputée aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**